

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas!

Conseils pour réussir son Audit Logement et ses primes Habitation :

- Bien choisir son auditeur en demandant plusieurs offres :
 - Comparer le prix et le délai pour la réalisation du rapport d'audit
 - Vérifier le prix et la disponibilité de l'auditeur à créer les rapports de suivi pour l'obtention des primes à la clôture de chaque bouquet de travaux.

N.B. : L'accès aux primes Habitations s'examine sur base du rapport de suivi à la fin de chaque bouquet de travaux. Celui-ci peut être réalisé par l'Administration (gratuitement) ou par l'auditeur.



Attention : Si les travaux sur chantier ne sont pas parfaitement conformes à l'audit (ordre, matériau/appareil, épaisseurs, etc.), il faudra toujours faire appel à l'auditeur pour pouvoir prendre en compte ces modifications dans le rapport de suivi.

- En cours de chantier, rassemblez les documents essentiels à la réalisation du rapport de suivi (donne accès aux primes Habitation à la fin de chaque bouquet de travaux) :
 - Factures et / ou devis détaillés poste par poste
 - Photos démontrant l'effectivité des travaux
 - Annexes techniques complétées, après travaux, par les entrepreneurs/l'auditeur
 - Pour certains travaux, des attestations ou documentations techniques doivent être jointes (voir «liste des documents à joindre» dans l'annexe technique)

N.B.: Ces documents sont à fournir, selon le cas, soit à l'auditeur (indispensable si les travaux sur chantier diffèrent de l'audit; mais également si les travaux sur chantier sont parfaitement conformes à l'audit), soit à l'Administration (uniquement si les travaux sur chantier sont parfaitement conformes à ceux qui sont décrits dans l'audit).

- Avant l'envoi de votre dossier à l'Administration, rendez-vous dans l'un des 16 **Guichets Energie Wallonie** pour en vérifier la complétude.

Besoin d'informations complémentaires ?



1718

Appel gratuit

Un audit Logement, c'est quoi ?

Réalisé par un auditeur agréé par la Wallonie, l'audit Logement dresse le bilan détaillé de la performance énergétique, de la sécurité et de la salubrité de votre habitation. En tenant compte de vos projets, l'auditeur propose une liste de recommandations personnalisées, tant d'un point de vue technique (mise en oeuvre, équipement...) que d'un point de vue économique (gains générés, primes Habitation...). Les travaux sont priorisés de manière à ce que la rénovation soit bien pensée et cohérente.

L'audit Logement est un outil préalable et indispensable à l'obtention des primes Habitation. Bien qu'il soit payant, cet outil ouvre également le droit à une prime pour l'audit en lui-même.

La mission de l'auditeur s'arrête à la remise et à l'explication du rapport d'audit de base et à l'établissement d'un rapport au terme des travaux. Toutes les tâches visant à établir les documents d'exécution ou de suivi de chantier ne font pas partie de sa mission.



La prime pour l'audit augmente !

Elle passe de 150 à 900 € (contre 110 à 660 € auparavant).

Une raison de plus pour franchir le pas !

Lorsque vous effectuez vos travaux, veillez à vous entourer de professionnels compétents pour leur conception et leur réalisation. N'hésitez pas à demander conseil à votre auditeur au préalable.

L'audit Logement

Étape indispensable pour améliorer votre logement et obtenir les primes Habitation

Éditeur responsable : Annick Fourmeaux - Dépôt légal : D/2022/11802/125



Il y a au moins 10 bonnes raisons de faire un audit Parcourons-les ensemble !

1

Votre audit Logement, c'est l'outil fondamental pour réaliser des économies d'énergie importantes. Grâce à des choix bien orientés, votre facture énergétique va diminuer!

Il est également le passage obligé pour l'obtention des primes Habitation.

2

Votre audit est établi par un expert: tous les auditeurs Logement ont suivi une formation spécifique sanctionnée par un examen et ils exercent leur mission en toute indépendance. La liste des auditeurs agréés est reprise sur le site : energie.wallonie.be

Les auditeurs sont soit des architectes soit des ingénieurs avec une expérience dans le bâtiment.

3

La mission de l'auditeur est d'évaluer la salubrité, la sécurité et la performance énergétique de votre bâtiment. Il définit la situation existante et propose une situation projetée (label A) avec toute une série de travaux à réaliser pour y parvenir. Ces travaux sont hiérarchisés par ordre de priorité.

Ordre théorique des priorités:

- Salubrité:
 - conformité électricité,
 - gaz,
 - stabilité,
 - humidité / infiltration
- Isolation :
 - isolation des parois (toit, murs, sols, menuiseries extérieures)
- Systèmes :
 - chauffage,
 - eau chaude sanitaire,
 - énergie renouvelable

Vous n'êtes pas obligés d'aller au bout des recommandations mais les travaux de votre audit doivent être réalisés dans l'ordre pour obtenir vos primes.

4

L'auditeur établit une synthèse et une comparaison entre la situation existante et la situation projetée, en fonction de votre projet de rénovation.

L'auditeur priorise les pistes de rénovation et dégage un scénario ou une «feuille de route» pour votre rénovation.

5

Votre auditeur vous présente personnellement votre audit. A cette occasion, il vous remet une brochure qui explique de façon claire les recommandations qu'il vous propose ainsi que les primes auxquelles vous avez droit.



6

Maisons unifamiliales, appartements, immeubles à appartements, avec l'audit, tout type de logement peut être analysé.



7

Dans certains cas, vous recevrez le certificat PEB du logement. Celui-ci est obligatoire en cas de vente ou de location.

A noter que le certificat PEB ne sera pas délivré avec les rapports d'audit des appartements et immeubles à appartement.



Validité = 7 ans
pour les primes



Validité = 10 ans

8

L'auditeur vous renseignera les diverses primes Habitation régionales, activables en fonction des travaux proposés dans votre rapport d'audit. Des primes existent pour la réalisation d'un audit en Wallonie.



Les primes évoluent chaque année. Renseignez-vous sur energie.wallonie.be ou aux Guichets Energie Wallonie

9

En améliorant la qualité énergétique de votre logement, non seulement vous augmentez votre confort et vous diminuez votre impact sur l'environnement mais vous vous associez aussi aux efforts mondiaux pour limiter l'effet de serre.



10

L'audit Logement est au coeur et un des fondements de la Stratégie Walloreno. Cette stratégie vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de nos habitations de 80 à 95% d'ici 2050 (par rapport à 1990) et détermine les moyens et outils pour y parvenir.

